

## Préavis municipal 05/18

# Rapport de la commission chargée d'étudier la gestion et les comptes 2017

Au Conseil communal d'Aubonne,  
Monsieur le Président  
Mesdames, Messieurs les Conseillers

Conformément au mandat qui lui a été confié dans le préavis municipal no 05/18, la commission de gestion, ci-après COGEST, a effectué en collaboration avec la commission des finances, ci-après COFIN, un contrôle de gestion et des comptes communaux de l'exercice 2017.

## 1 Organisation

La COGEST 2017 est composée de Mme Nathalie Egger, Lorette Killias Leutwiler et de MM. Thomas Buchanan, Philippe Cretegny, Mathieu Félix, Johann Frain, Marc Perrenoud, Nicolas Pulfer et Christian Streit. Il a été fait appel aux suppléants pour l'ensemble du mandat.

La COGEST a effectué son travail conformément aux articles 106 à 113 du règlement du Conseil communal d'Aubonne. Suite à une première séance de préparation des travaux, la COGEST a formé 5 sous-commissions qui ont concentré leurs travaux selon les dicastères municipaux. Chaque sous-commission a ensuite rencontré le ou la municipal(e) responsable.

La COGEST s'est réunie lors de 6 séances plénières afin d'examiner l'ensemble de la gestion de la commune. L'une de ces séances s'est déroulée en présence de la Municipalité, des membres de la COFIN, du boursier communal ainsi que de la secrétaire municipale, ceci dans le but d'entendre la Municipalité répondre aux questions soulevées par les commissaires. La commission de gestion remercie la Municipalité et ses collaborateurs pour leur disponibilité et le soin apporté aux réponses à nos questions.

La commission, accompagnée de la COFIN, a également procédé à une visite des domaines. Cette année, la commission a visité les serres communales, le site de la déferrisation, le Centre des jeunes (au Château) et la piscine. La commission de gestion remercie toutes les personnes et les employés communaux qui ont apporté nombre de précisions et réponses aux questions posées par les commissaires.

Conformément à l'article 107 du Règlement du Conseil communal d'Aubonne, la COGEST a travaillé en collaboration avec la COFIN. Cette coordination a été effectuée via des contacts entre leurs présidents et par participation croisée lors des réunions. La COFIN a travaillé de manière indépendante et a procédé à la vérification des comptes communaux. Son rapport est annexé à celui-ci.

## 2 Considérations générales

*Forme et contenu du rapport de gestion*

La COGEST s'est intéressée cette année non seulement au contenu du rapport de gestion mais également à sa forme.

En effet, le modèle traditionnellement présenté par la Municipalité revêt davantage l'apparence d'un livre de comptes qu'un réel rapport de gestion.

En nous perdant dans les 122 pages de présentation des comptes, il est difficile de restituer la qualité et la quantité de travail effectué par la Municipalité et les services afférents. De même, la richesse de la vie aubonnoise durant l'année écoulée n'est pas assez mise en évidence.

Il importe à la COGEST que le rapport de gestion s'attache à mettre en évidence les événements marquants de l'année écoulée.

Exemples d'éléments qui pourraient apparaître :

- Quels ont été les faits importants de l'année écoulée (avancement des projets, nouveaux projets, développement économique, modification de dicastère, incendie, pollution, etc.)
- Quelles difficultés majeures ont été rencontrées,
- Qu'est-ce qui a nécessité un effort particulier des employés communaux,
- Quelles relations avec l'extérieur ont mobilisés les acteurs politiques ainsi que le nombre de séances consacrées,
- Quelles manifestations à Aubonne ont rencontré un vif succès ? Vide grenier, marche gourmande, etc.
- Exploits sportifs, prix de la Ville d'Aubonne, sortie des Aînés
- Nouvelles lois et leur implication (exemple : la nouvelle loi sur la naturalisation).
- Une synthèse de l'état des divers travaux concernant les associations de communes (ASSAGIE, ARCAM, etc.) en lien avec les recommandations décrites dans l'audit effectué par la Cour des comptes vaudoise.

Ainsi, les remarques importantes figurant dans l'analyse des comptes devraient être intégrées aux pages « vertes », facilitant ainsi la lisibilité et l'accessibilité du rapport de gestion. Les comptes seraient reportés en 2ème partie du rapport.

Cette façon de procéder permettrait de regrouper toutes les informations concernant chaque dicastère de manière plus agréable et concentrée.

La COGEST constate également que de manière générale, les tableaux insérés ne sont pas assez commentés. Par exemple, concernant la répartition des permis pour étrangers, les permis B passent de 435 en 2015 à 394 en 2017 mais il n'y a aucun élément d'explication. De même des informations importantes telle que l'augmentation conséquente de la facture sociale ne sont pas assez développées.

Nous proposons également à la Municipalité de davantage souligner le travail effectué par les collaborateurs communaux.

Afin de commenter le chapitre ci-dessus, nous nous sommes inspirés de ce qui s'est réalisé dans d'autres communes de taille semblable, notamment celle d'Echallens qui, à notre sens, a fourni un rapport de gestion du type souhaité.

La COGEST forme le Vœu que la Municipalité s'attache à émettre un rapport plus fourni et qui relate les éléments susmentionnés. Elle lui

demande de réaliser un travail d'interprétation et d'analyse des événements ayant marqués l'année, hors comptes.

*Vœux*

La COGEST s'est intéressée à la réalisation des vœux. 28 vœux différents ont été déposés dans les rapports de gestion successifs entre 2012 et 2016 et ont été acceptés et approuvés. Sur ces 28 vœux, 20 ont été réalisés. 2 sont en cours.

2 vœux sont revenus plusieurs années de suite, malheureusement sans succès en 2017 ; il s'agit :

- de la demande que la Commune se dote d'un outil de gestion du patrimoine, permettant une vision financière précise des coûts ainsi qu'une planification des besoins d'entretien et de rénovation sur le long terme.
- de la demande que les prestations d'information touristique du kiosquaire fassent l'objet d'un suivi.

et 4 sont à évaluer sur une plus longue période ou sont en attente.

La COGEST se plaît à relever que 22 vœux ont été pris en considération, même si certains d'entre eux ont dû être rappelés plusieurs années de suite pour être réalisés ou en passe de l'être.

Fort de cela, la COGEST forme le VCEU que le rapport de gestion annuel consacre un chapitre particulier à l'état d'avancement des vœux émis les années précédentes. Elle indiquera pour chacun : le rappel du vœu, la réponse de la Municipalité, quelles démarches ont été entreprises, quels obstacles ont été rencontrés et si le vœu a finalement pu être mis en place. Le conseil communal se rendra ainsi compte du travail accompli.

*Stratégie  
communale  
et objectifs  
de législature*

La COGEST s'est intéressée à la stratégie communale et à ses objectifs de législature.

Lors des entretiens avec la Municipalité, il est apparu qu'un grand nombre de ses préoccupations est lié à des actions régionales ou intercommunales (STEP, fusion avec Montherod, ASSAGIE, ARCAM, etc.) Preuve en est le nombre important de séances auxquelles participent nos Autorités dans les différentes associations régionales. Certains objets deviennent ainsi prioritaires non parce qu'ils répondent en premier lieu à une problématique aubonnoise mais parce que la région sollicite des réponses (même si indirectement Aubonne en tirera également profit).

Selon la Municipalité, ces interactions avec les autres communes prennent une énergie folle et conditionnent ainsi la politique aubonnoise, alors même que sa marge de manœuvre est très restreinte.

De plus, cette diversité des demandes peut influencer la façon dont certains sujets sont mis en avant au détriment d'autres. Des objectifs qui paraissent prioritaires aux yeux de certains élus semblent relégués au second plan au vu des demandes régionales, induisant ainsi de l'incompréhension sur les priorités que donne la Municipalité. Exemple : sur la demande de la commune de Montherod, opportunité d'aller rapidement de l'avant avec la fusion alors que cet objectif n'est pas mentionné dans ceux de la législature 2016-2021.

D'où l'importance de la communication autour des objectifs de législature.

Communication autour des objectifs de législature :

La COGEST constate que la stratégie de communication de la Municipalité peut être lacunaire. Les informations sont diffusées parfois de manière décousue et morcelée. C'est en posant une question sur un projet que l'on apprend l'existence d'un autre projet. Le Conseil n'a ainsi pas la vision stratégique de la Municipalité sur le moyen et le long terme. Une communication plus en amont permettrait de mieux comprendre et intégrer cette dernière. Cela éviterait certainement des sentiments de « mise devant le fait accompli », et des incompréhensions récurrentes.

Différents éléments d'une stratégie mal-communicuée sont ainsi apparus dans les délibérations sur les préavis déposés pour l'année 2017, rendant le travail des commissions plus difficile.

La COGEST verrait d'un très bon œil la mise en place d'un agenda stratégique de la Commune pour la durée de la législature, voir au-delà pour certains sujets complexes. Cela constituerait une base de discussion et de réflexion pour le conseil.

Concernant les objectifs de législature, nous avons peu d'informations sur leur évolution. Ils devraient être précisés dans chaque rapport de gestion et faire l'objet d'un chapitre en soi. Ce chapitre traiterait de l'avancement des démarches entreprises, des éventuelles difficultés rencontrées et des résultats obtenus à ce jour ainsi que d'un échéancier.

Ces objectifs sont la colonne vertébrale de l'agenda politique d'Aubonne et méritent un suivi et une information plus approfondie.

Ce point fait l'objet d'un VCEU.

### 3 Observations sur la gestion communale

Administration générale, personnel communal, services industriels, services techniques, égouts, épuration, STEP, service des eaux, service du gaz, bâtiments communaux hors scolaire.

Responsable M. Luc-Etienne Rossier, Syndic

*Gestion du personnel*

Concernant l'administration générale et le personnel communal, la COGEST s'est intéressée à la politique du personnel appliquée par la Municipalité. Un processus est en place permettant un échange annuel de points de vue entre l'employé et l'employeur ; plus largement, un protocole existe afin de marquer des événements importants comme des naissances ou des jubilaires. Le Syndic confirme que le règlement du personnel impose une mise au concours lors de tous les postes vacants. Revenant sur le règlement du personnel, il précise qu'une révision sera effectuée dans un proche avenir, afin de modifier certains articles comme par exemple la compensation des heures supplémentaires ou du travail effectué durant les jours fériés.

*Auberges  
communales*

Le Syndic confirme que la Municipalité tient à ce qu'une équité existe entre les deux établissements ; pour l'arrivée du nouveau tenancier, le loyer de l'Esplanade, par exemple, a été progressif afin d'aider au démarrage de l'affaire. Le loyer a atteint son maximum en 2017. Le Lion d'Or est une PPE et la Municipalité est présente aux réunions. Concernant les chambres d'hôtel, propriétés de la Caisse d'Épargne d'Aubonne, la Commune prend en charge les frais d'entretien courant, comme le coup de peinture qui a été donné en 2017. La CEA quant à elle assume les frais liés au bâtiment.

*Épuration  
des eaux*

L'avancement de la réalisation de la STEP intercommunale a retenu l'intérêt de la COGEST. Il s'avère que malheureusement les choses n'ont que peu progressé en 2017 pour deux raisons principales. L'une d'elle est qu'il est difficile de trouver un grand terrain, sans compter les obligations liées à la LAT. La deuxième est que des nouvelles normes sont en passe d'être imposées. Elles devraient régler le problème des micropolluants, soit principalement des résidus de médicaments ingérés par les humains et que l'on retrouve dans nos eaux.

*La Côte In-  
ternational  
School LCIS*

Comme l'année précédente, la COGEST 2017 s'est intéressée aux rapports entre la Municipalité et LCIS, particulièrement en ce qui concerne les terrains de sport fraîchement aménagés. Le Syndic confirme l'existence d'une convention régissant l'utilisation des terrains de sport intérieurs et extérieurs, à la satisfaction des deux parties. L'aménagement des nouveaux terrains extérieurs a été pris en charge financièrement par LCIS. La Municipalité nous a confirmé la conformité du terrain de football sur le plan financier et administratif (ce type d'aménagement est autorisé en zone agricole du moment qu'il n'y a pas de construction fixe). En cas de modification du PGA, il n'y aura pas d'impact financier pour la commune.

**Bâtiments scolaires, urbanisme et aménagement du territoire, police des constructions, piscine communale, conciergerie.**

**Responsable M. Michel Crottaz, municipal**

*État des  
biens-fonds  
communaux*

Les renvois du préavis 7/17 (vestiaires) pour étude complémentaire, ainsi qu'un cas antérieur sur les bâtiments de la rue de l'Industrie (2015), étaient l'occasion pour la commission de demander si l'inventaire des travaux à effectuer sur chaque bâtiment communal était à jour.

La Municipalité travaille actuellement avec un document établi en 2014. Cet inventaire a été qualifié de vétuste par l'Exécutif qui compte le remplacer par un document plus complet qui tiendra compte de paramètres comme l'optimisation énergétique (EnergO). La mise en place effective du suivi des bâtiments au niveau global a été confiée à un architecte, récemment engagé aux Services Techniques. La commune n'interviendra pas dans la méthodologie à appliquer, mais a clairement mandaté les ST par instructions écrites pour mettre en place une gestion efficiente des bâtiments.

*Entretiens  
futurs*

Dans une seconde partie, la Cogest s'est intéressée à la suite des rénovations à effectuer, ainsi que sur leur financement. Les points suivants

sont à relever :

- Le budget de plus en plus serré de ces dernières années a conduit la Municipalité à opérer des travaux urgents mais incomplets.
- Selon l'inventaire actuel, les rénovations qui étaient urgentes ont été effectuées à temps, malgré plusieurs reports qui n'ont pas fait l'objet de préavis. La situation actuelle est à jour, mais de gros chantiers sont à venir.
- Certains bâtiments nécessitent une rénovation de fond difficilement finançable sur le rendement de l'objet (loyer).
- En parallèle au budget qui s'amincit, les exigences de l'état pesant sur le patrimoine sont en hausse, notamment dans le domaine de l'énergie. Cela tend à rendre le coût direct des rénovations plus élevées.

Le Conseil Communal peine à accepter les préavis portant sur des travaux partiels et/ou ne présentant pas d'optimisation énergétique en parallèle. Exemple : le préavis 7/17; 8/15

En synthèse, les moyens économiques diminuent et les exigences augmentent... Dans ce contexte, l'Exécutif se concentre sur la présentation de projets globaux mais aux coûts importants, plutôt que de procéder par étapes.

La difficulté pour la Commune de pouvoir dégager des fonds est un fait avéré. Cela est lié en grande partie aux factures du canton non compressibles et en régulière augmentation (péréquation et facture sociale). D'après la Municipalité, les deux points d'impôt supplémentaires ne suffiront certainement pas à satisfaire l'amélioration du bilan énergétique des bâtiments ainsi que les rénovations à effectuer sur ceux-ci. Il y aura certainement des consensus difficiles à trouver... ou des emprunts à faire.

Dans le contexte financier délicat et incertain que la Commune traverse, il est important d'avoir une vue précise sur les dépenses afférentes au patrimoine communal à moyen et long terme.

La COGEST émet le VCEU que la Municipalité examine l'utilité de l'établissement d'un planning qui structure les étapes de rénovation du patrimoine communal et en estime leur coût.

*Piscine*

La COGEST note que la fréquentation de la piscine est en légère hausse par rapport à 2016 avec 66'835 visiteurs dont 10% possèdent des abonnements. Quid des ambitions communales concernant son exploitation/ développement futur ?

La Municipalité tient à rester propriétaire de la piscine (pas de privatisation). Il n'y a pas de projet d'extension du site dans le futur et les ambitions communales jusqu'à la fin de l'actuelle législature se concentrent autour de la valorisation des infrastructures et de l'amélioration des techniques afin de les rendre conforme aux normes énergétiques à l'horizon 2022, date du 50ème anniversaire de la piscine.

*Plan Général d'Affectation*

Le préavis déposé en septembre 2017 visait l'acceptation du Plan Général d'Affectation d'Aubonne. Ce plan prévoit une densification de la population dans le zonage existant. La COGEST s'est intéressée aux

points suivants :

- Libertés communales et LAT :

Le plan directeur cantonal satisfait aux exigences de la LAT dans son ensemble. Ces nouvelles dispositions laissent peu de possibilités à la Commune pour disposer de son sol. Dans l'avenir, la Commune d'Aubonne ne pourra disposer de nouvelles surfaces constructibles que si elle peut recevoir des quotas d'autres communes ne les utilisant pas.

- Vitesse de densification des zones :

Comme les zones qui gagnent en densité sont déjà bâties, la seule manière d'en augmenter la population est d'agrandir les bâtis existants. Aucune mesure incitative n'a été envisagée pour encourager ce type de démarche, la Municipalité compte sur les initiatives spontanées des propriétaires.

*Disponibilité en eau*

La Cogest a souhaité s'assurer que les besoins en eau étaient couverts malgré l'augmentation des besoins liés à l'accroissement de la population. La Municipalité estime que l'approvisionnement en eau est suffisant pour accueillir les nouveaux habitants sans recourir au SIDERE (Service Intercommunal de Distribution d'Eau potable de Rolle et Environs).

*Trafic urbain*

La Municipalité va bientôt présenter plusieurs projets visant à fluidifier le trafic par le biais d'un contournement de la ville d'Aubonne. La COGEST est consciente que ce dossier, complexe sur le plan administratif, technique et financier, ne pourra être résolu que sur le moyen à long terme. Cependant, cette problématique récurrente depuis plus de 30 ans ne fera qu'empirer par l'ouverture prochaine de gravières. A ce titre, la COGEST souhaite que les options de contournement d'Aubonne suivie par l'aménagement de la place de la Gare soient agendées de manière prioritaire et que le conseil soit régulièrement informé de l'avancée du dossier.

Ce point fait l'objet d'un VCEU.

*Conciergerie*

Les frais liés au traitement des concierges communaux représentent 23% des charges liées au personnel administratif et d'exploitations en 2017. L'équipe actuelle se compose de 8.9 EPT.

La COGEST se réjouit de la gestion des équipes en place ainsi que la distribution d'un cahier des charges efficace qui répond aux exigences de la population aubonnoise. La Municipalité mandate régulièrement des entreprises externes pour la réalisation de travaux spécifiques (nettoyages acrobatiques, WC publics). Cependant, la sous-commission a constaté qu'il est toujours fait appel aux mêmes prestataires de services, sans les mettre en concurrence à l'échéance d'un contrat ou d'une législature.

La COGEST souhaite que les mandats des prestataires externes soient revus d'ici la fin de la législature et que des appels d'offre soient obtenus.

Écoles et cultes, ASSAGIE, commission Suisse/Étranger, centre d'animation des jeunes, bibliothèques communales, transports publics, domaines, terrains, forêts, pâturages, vignes.

Responsable Mme Sandra Linder, municipale

*Bibliothèques* La fréquentation de la bibliothèque adulte reste stable alors que celle de la jeunesse est en augmentation. La COGEST s'est informée sur la possibilité d'intégrer la bibliothèque jeunesse dans l'enceinte de l'école. Il n'y a pour l'instant rien de prévu dans la mesure où il n'y a pas de locaux disponibles. La question pourra se poser lors de nouvelles constructions, tout en sachant que le statut passerait de bibliothèque communale à scolaire.

### ASSAGIE **1. Les cantines et parascolaire**

Environ 200 à 250 enfants fréquentent la cantine pour un total de 260 places. Il existe encore la possibilité de doubler la capacité en proposant 2 services (en jouant sur les horaires A et B).

La COGEST s'est inquiétée d'un possible gaspillage de nourriture. Cependant, le fonctionnement démontre que tout est mis en œuvre pour limiter les déchets (les courses sont faites 2 fois par semaine) et les surplus sont réutilisés (salade, etc.). La cantine est gérée de manière professionnelle par Madame Evelyne Rossier, collaboratrice de l'ASSAGIE.

### **2. Le Centre des Jeunes**

Il accueille les enfants pour les repas de midi (fonction parascolaire). L'ASSAGIE verse une participation à la commune d'Aubonne.

Des discussions sont en cours pour intégrer le Centre des Jeunes à l'ASSAGIE. Cette démarche exigerait une modification des statuts et dès lors l'accord de toutes les communes, ce qui ne sera pas chose aisée.

### **3. Les bâtiments**

La commune facture une location à l'ASSAGIE. La commission s'est posée la question de la rentabilité de ces bâtiments. La réponse qui nous a été donnée confirme que les communes constructrices ne sont pas lésées financièrement.

Gestion du mobilier : un inventaire du mobilier et des salles a été effectué afin de permettre une vue d'ensemble de la situation.

*Transports publics*

Les transports sont organisés par Car Postal en fonction des besoins et par tranche horaire. En raison du manque de clients, certaines lignes doivent, soit être abandonnées car trop onéreuses, soit être financées par les communes demandeuses. Il ressort de la discussion que d'une part, Car Postal fait preuve de peu de transparence, que les discussions sont difficiles et d'autre part qu'en raison de leur monopole, la situation ne s'améliore pas. Bien que la problématique soit complexe, la COGEST souhaite souligner l'importance d'avoir des liaisons efficaces afin que la population intègre ce mode de transport.

Gestion des  
forêts

D'un point de vue de la gestion administrative du groupement forestier de la Saubrette, la commission relève l'énorme travail effectué afin de mettre à niveau les deux systèmes de comptabilité découlant de la mixité de communes à bail et hors bail.

Finances, informatique, mobilité et circulation, rues et places, parcage, sécurité publique, police du feu, protection civile.

Responsable M. Jean-Christophe de Mestral, municipal

Sécurité

Une indexation automatique des frais liés à la sécurité de 1.5% par année a été négociée avec les cantons et court jusqu'en 2022, date à laquelle elle devra être rediscutée. Cette indexation permet la prise en compte correcte des coûts de la sécurité du Canton qui s'établit à 65 millions. Ce prix comprend trois pôles d'activité ; Lausanne, les communes ayant une police municipale (par exemple Morges) et finalement les communes délégatrices comme Aubonne. Chaque domaine réclame plus de moyens pour un budget immuable.

Tout comme les années précédentes, les Assistants de Sécurité Publique (ASP) sont mis à disposition de certaines autres communes (Gimel, St-George, Allaman, Féchy, Perroy), mais la priorité reste fixée sur Aubonne. Le temps passé au service d'autres communes est de l'ordre d'une à deux heures par semaine et est facturé au prix coûtant avec les frais de déplacement en sus. Le contrat est renégociable en tout temps et permettrait à Aubonne de changer les priorités en fonction de l'évolution de la commune (fusion, etc.). Les ASP sont « détachés » pour cette fonction et toutes les parties administratives des amendes d'ordre sont gérées par les communes où l'engagement a eu lieu.

Parkings  
souterrains

Les places de parking couverts sont une denrée rare à Aubonne et le site du Chœur du Chêne s'est ouvert à des privés. Les places sont réservées et protégées et sont donc offertes à un prix supérieur aux places dans le Verger du Poyet. Un bail lie les détenteurs d'une place avec la commune.

Les places sont partagées avec les SDIS et la Voirie, utilisation tracée au niveau comptable entre les services

SDIS et PC

La future nouvelle caserne sera construite selon un cahier de charge établi conjointement avec le commandant SDIS Etraz.

Le préavis pour la construction concernera uniquement la commune d'Aubonne. Les autres communes participeront au coût d'exploitation selon une clé de répartition se basant sur le nombre d'habitants.

Concernant la Protection Civile, Aubonne fait partie du groupe de l'arrondissement de Morges et participe à deux assemblées générales par année. Notre Municipal, Jean-Christophe de Mestral, fait également partie de la Commission de Gestion.

La PC, en parallèle à ses nombreuses activités au service de la population, peut intervenir sur différents types de services pour les communes, comme la mise en inventaire des biens de valeurs qui seraient à préserver et évacuer en cas de crise. Elle peut également participer au contrôle des abris PC privés pour des particuliers.

*Informatique  
et Gestion  
Électronique  
des Docu-  
ments (GED)*

Le contrat de maintenance du parc informatique de la commune fonctionne de manière efficace et satisfaisante. Par exemple, des correctifs urgents pour le serveur de gestion de messagerie électronique (Exchange) ont été nécessaires pour réparer une panne du serveur. De plus, la Commune a pu engager un nouveau collaborateur au Service Technique, qui se charge du bon maintien du système et de l'interface avec la SEFA où les données sont stockées.

La GED a été totalement déployée et fonctionne selon le cahier de charge. La mise en place nécessite une nouvelle philosophie de travail à tous les niveaux. Cependant, aujourd'hui environ 60% des documents passent déjà par ce système et environ 90% des documents de référence y sont contenus.

Certains services ont une masse encore importante de reliquats à scanner et à inclure dans la GED. Pour certains services, les anciens documents y seront injectés lorsqu'ils devront être traités. Un système de mots-clés et de métadonnées permettra un gain d'efficacité dans la recherche d'informations. D'autres améliorations ont été mises en place avec la GED. Notamment, le basculement sur du « tout électronique » pour les séances de la municipalité et la possibilité d'afficher sur un grand écran les informations de la séance

*Energie et  
environnement*

La Municipalité indique que tous les concierges ont été formés dans le cadre d'Energio et mettent en œuvre toutes les options qui permettent d'améliorer quelques pourcents en efficacité. A terme, l'investissement sera gagnant.

Le rapport de gestion ne consacre que 5 lignes au chapitre Énergie et Environnement. Ce court paragraphe consacré à un sujet que nous jugeons essentiel ne donne que très peu d'informations sur la mise en place et l'avancement de la politique énergétique communale et ne reflète pas un réel engagement de la Municipalité à ce sujet. La COGEST trouve cette synthèse trop succincte et estime que ce domaine mérite davantage d'attention et d'information.

En plus des deux rapports oraux présentés devant le conseil communal (motion Mange), la COGEST émet le VCEU qu'un bilan de la politique énergétique plus détaillé et exhaustif figure dans les futurs rapports de gestion.

*Vidéo-  
surveillance*

La COGEST s'est intéressée à l'utilisation des 3 caméras de vidéosurveillance situées à Aubonne et au respect des normes en la matière. Elle a pu constater que celles-ci sont scrupuleusement respectées. Pour rappel, les durées d'enregistrement sont de 96 heures au maximum, conformément à la loi sur la protection des données du Canton de Vaud. En effet, seules les personnes assermentées (les 3 ASP pour Aubonne) sont autorisées à visionner les enregistrements. En moyenne, 2 à 3 événements par année font l'objet d'une suite auprès de la gendarmerie et nécessitent le visionnage des vidéos.

Affaires sociales et ARASMAC, AJEMA, accueil petite enfance, affaires culturelles et tourisme, sports, sociétés locales – Travaux (Voirie, Services Parcs et jardins, cimetière, ordures ménagères et déchets, cours d'eau, chemins communaux) – Sécurité sociale (Santé publique).

Responsable M. Pascal Lincio, municipal

*Commission culturelle et tourisme*

La COGEST s'est intéressée à ce qui a concrètement été réalisé en 2017. Le Municipal en charge répond que des contacts ont été développés avec Morges-Région Tourisme, ce qui a débouché sur une réunion en mars 2018. Conjointement avec l'ARCAM, des groupes de travail doivent plancher sur le développement des offres, comme par exemple la mise en place d'un parcours VTT dans la région aubonnoise.

Dans une dimension encore plus régionale, la COGEST reprend la problématique de la tenue du kiosque aubonnois et des prestations fournies par le responsable. Aux yeux de la commission, l'offre ne correspond pas à ce qui pourrait être exigé. Le municipal responsable reconnaît qu'un certain manque est à relever, aussi bien dans le sérieux des prestations fournies que dans leur forme, et ceci quand bien même le responsable aurait été « auditionné » à la satisfaction de M. Pascal Lincio.

La COGEST reste dubitative quant à cette satisfaction et maintient son désir de voir des prestations de meilleure qualité, correspondant plus au montant de frs 4'000.- qui est alloué au responsable du kiosque.

Pour toutes ces raisons la COGEST demande qu'un suivi annuel des prestations touristiques soit établi entre le responsable du kiosque et la Municipalité ; ceci afin de mieux faire respecter la convention établie entre les deux parties en 2014. La COGEST souhaite qu'en cas de manquements, des solutions concrètes soient mises en place.

Ce point fait l'objet d'un VCEU.

*Cimetière*

137 contrats existent entre des familles et M. Suardet qui gère l'entretien des tombes. Les tarifs sont édités par la Commune, propriétaire du cimetière. Le nombre de contrats est constant.

*Logement d'urgence*

La Commune d'Aubonne sous-loue aux personnes en situation d'expulsion un appartement pour une durée maximum de 90 jours. La COGEST salue cette démarche qui n'est pas usuelle dans les communes. Des contacts avec les services sociaux sont pris pour le règlement de la location si la situation le permet. Le taux d'occupation est variable d'une année à l'autre. En 2017, un 2<sup>ème</sup> appartement a dû être trouvé pour quelque mois.

*Aide sociale aubonnoise*

La COGEST s'est intéressée au fond d'aide communal et à la manière dont il est utilisé. En effet, si le canton détermine les conditions d'octroi des diverses assurances sociales, la commune a néanmoins une marge de manœuvre pour venir en aide à certains de ses habitants en situation de précarité. Ainsi des aides financières ponctuelles sont octroyées, par exemple à Noël. La Municipalité fait appel à des associations/organismes reconnus pour déterminer qui sont les bénéficiaires. Cette aide a été recentrée sur les aubonnois (es).

*Naturalisation*

Suite à la nouvelle loi sur la naturalisation entrée en vigueur en janvier 2018, 47 nouvelles demandes ont été déposées au

31 décembre 2017 (contre 11 en 2016). Cela représente 59 personnes.

## 4 Vœux

La COGEST émet les vœux suivants :

La commune d'Aubonne :

1. **Rédige un rapport de gestion plus fourni** et qui relate notamment les éléments suivants : les faits marquants de l'année, les difficultés majeures rencontrées, les efforts particuliers des employés communaux, les relations avec l'extérieur, les manifestations, les nouvelles lois et leur implication, une synthèse de l'état des divers travaux concernant les associations de communes (Assagie, Arcam, etc.), ainsi que des tableaux commentés.
2. **Consacre un chapitre du rapport de gestion à l'état d'avancement des vœux** émis les années précédentes. Elle indiquera pour chacun : le rappel du vœu, la réponse de la Municipalité, quelles démarches ont été entreprises, quels obstacles ont été rencontrés et si le vœu a finalement pu être mis en place.
3. **Consacre un chapitre à l'avancement des objectifs de législature** : les démarches entreprises, les éventuelles difficultés rencontrées et les résultats obtenus à ce jour ainsi qu'un échéancier.
4. **Consacre un chapitre sur le bilan de la politique énergétique plus détaillé et exhaustif dans les futurs rapports de gestion**, en complément aux deux rapports oraux présentés devant le conseil communal et demandés par la motion Mange.
5. **Établisse un planning qui structure les étapes de rénovation du patrimoine communal et en estime leur coût.**
6. **Agende de manière prioritaire les options de contournement d'Aubonne suivi par l'aménagement de la place de la Gare** et informe régulièrement le conseil de l'avancée du dossier.
7. **Établisse un suivi annuel des prestations touristiques entre le responsable du kiosque et la Municipalité.**

## 5 Rapport de la COFIN

Ci-après, lecture du rapport de la commission des finances.

## 6 Conclusions

Au terme de notre mandat et de la vérification réalisée par la COFIN, nous formulons un constat positif sur la gestion de la commune d'Aubonne par la Municipalité.

La COGEST remercie la Municipalité et les services communaux pour leur travail.

Nous citons volontiers Monsieur le Syndic qui nous a dit que son engagement vise au bien-être de la population aubonnoise. Nous avons le sentiment que c'est le cas de l'ensemble de la Municipalité et de tous les collaborateurs communaux. Cependant cet engagement n'est pas toujours mis en lumière à sa juste valeur, ce qui est regrettable. C'est pourquoi la COGEST insiste sur **une amélioration de la communication** entre les divers intervenants (législatif/exécutif) et la population.

Sur cette conclusion, la commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 5/18 relatif au « Rapport de gestion accompagnant les comptes communaux de l'année 2017 »,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1. adopte
  - les comptes 2017 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 33'929'103.13 aux recettes ; Fr. 34'554'533.72 aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de charges de Fr. 625'430.59.
  - le bilan de la commune avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 47'672'831.32, avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 5'356'738.97.
2. accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2017 et lui en donne décharge.
3. donne décharge de leur mandat aux commissions de gestion et des finances.

Aubonne, le 4 juin 2018

Pour la commission de gestion

Rapporteur :

Nathalie Egger

Annexe : Rapport de la commission des finances (COFIN)